



ITTO

**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.
GENERALE

ITTC(XXXI)/24
3 novembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

TRENTE ET UNIEME SESSION
29 octobre – 3 novembre 2001
Yokohama (Japon)

DECISION 9(XXXI)

QUESTIONS RELATIVES A L'ACCUEIL DES SESSIONS DU CONSEIL

Le Conseil international des bois tropicaux,

Sachant gré aux Membres producteurs de leurs aimables offres d'accueillir les sessions du Conseil et des Comités dans leur pays;

Prenant acte des difficultés que pose la tenue de sessions du Conseil lorsque des événements inattendus imposent des modifications tardives au lieu du déroulement des sessions ou à la programmation de leurs dates;

Prenant acte également des recommandations du Comité financier et administratif (CFA), contenues dans les documents CFA(IX)/7 et CFA(XI)/9 Rev.1, sur les questions relatives à l'accueil des sessions du Conseil et des Comités;

Reconnaissant la nécessité d'établir une procédure standard pour traiter des situations pouvant réclamer une reprogrammation des dates et une modification du lieu des sessions du Conseil, en particulier dans le cas de sessions devant se tenir en dehors du Japon;

Décide de:

1. constituer un Groupe consultatif spécial qui sera présidé par le Président du Conseil et dont la composition sera la suivante:
 - i. Porte-parole du Groupe des Producteurs et de celui des Consommateurs,
 - ii. Représentant du Gouvernement japonais en tant que pays hôte de l'OIBT,
 - iii. Gouvernement Membre hôte originel de la session (pour autant qu'il n'ait pas retiré son offre),
 - iv. Le Directeur exécutif;
2. autoriser le Directeur exécutif à convoquer une réunion du Groupe consultatif spécial lorsque les circonstances nécessitent d'envisager un autre lieu d'accueil de la session du Conseil ou une modification de ses dates;
3. habiliter le Groupe consultatif spécial à prendre des décisions concernant les modifications de lieu et/ou de dates des sessions du Conseil, et à proposer de nouvelles dates et/ou de nouveaux lieux si nécessaire; et
4. prier le Directeur exécutif de communiquer les décisions du Groupe consultatif spécial à tous les Membres.

* * *

